



## 8. SPORT

1. BUDGET .....	264
2. PUBLICS ET ACTIONS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....	265
A) La pratique sportive et physique.....	265
1. Le soutien financier à la pratique .....	265
2. La pratique sportive dans le cadre de l'ADEPS .....	266
B) Soutien aux fédérations sportives reconnues, à la formation de leurs cadres sportifs et au COIB .....	271
C) Les dispositifs d'accompagnement des sportifs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	274
D) Lutte contre le Dopage .....	276

Administration générale du Sport a pour mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique visant à stimuler les activités sportive, physique et de plein air au bénéfice de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de contribuer à son épanouissement et à son bien-être physique, psychique et social.

Mieux connue sous l'appellation ADEPS, l'Administration générale du Sport fait partie intégrante du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, l'ADEPS remplit sa mission via :

- l'organisation d'activités destinées au grand public (« Sport pour Tous ») ;
- l'organisation d'activités pour les écoles ;
- l'organisation de stages de vacances sportives ;
- l'organisation de cycles sportifs toute l'année ;
- l'octroi de subsides aux 59 fédérations sportives reconnues qui regroupent 7.274 clubs affiliés et 661.136 sportifs licenciés ;
- l'octroi de subsides en soutien à des activités sportives organisées par les administrations publiques ou le secteur non-marchand ;
- l'octroi de subsides à 90 centres sportifs locaux et intégrés ;
- le soutien au sport francophone de haut niveau au travers, notamment, de contrats de travail et de bourses individuelles attribuées aux élites sportives ainsi que l'aide octroyée au Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB), au projet Be Gold et à la participation des athlètes francophones aux Jeux olympiques et paralympiques ;
- l'organisation, la coordination et/ou l'homologation de formations aux « métiers d'encadrement du sport » dans les domaines pédagogique, sécuritaire et managérial ;
- le lancement d'études et d'actions en Recherche et Développement ;
- la participation à des projets internationaux, tels que la Semaine Européenne du Sport ;
- la gestion de 18 centres sportifs et de 7 centres de conseil du sport.

Pour ce faire, l'ADEPS peut compter sur le travail de 600 agents du Ministère et, en 2016, sur le soutien de 1.365 collaborateurs occasionnels (moniteurs sportifs, personnel de cuisine...).

## LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'Organisation Nationale Antidopage (ONAD) Communauté française a été créée en 2003 et fait partie du Secrétariat Général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa principale mission est de veiller à prévenir et à détecter l'utilisation de substances ou méthodes interdites dans la pratique du sport sur le territoire belge et en collaboration avec les autres communautés du pays. Cette mission s'applique aux sportifs d'élite, aux sportifs de haut niveau mais aussi aux sportifs amateurs.

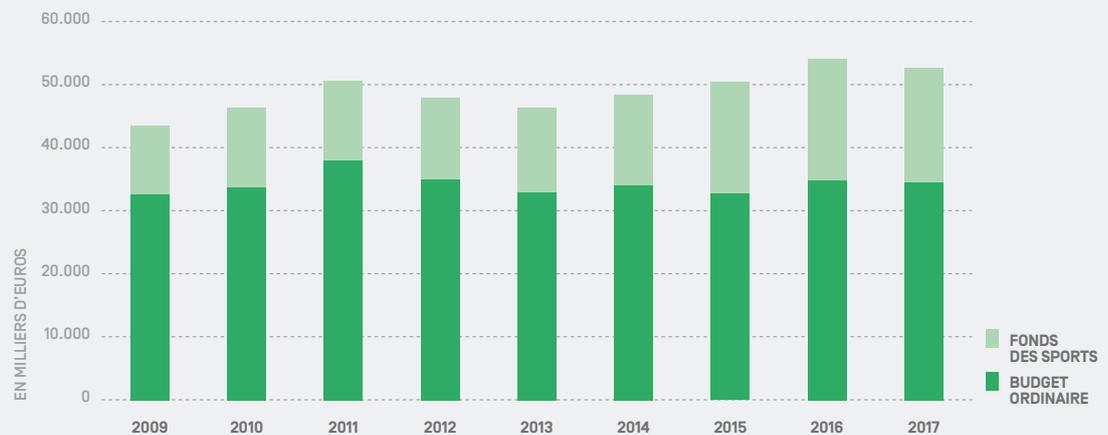
L'objectif de l'ONAD Communauté française est de défendre un sport propre, intègre et fair-play, et ce pour plusieurs raisons :

- le dopage constitue un danger pour la santé des sportifs : si certains effets ne sont pas visibles à court terme, les conséquences sur l'organisme peuvent apparaître à long terme. Le dopage a également déjà causé la mort prématurée de sportifs ;
- outre sa propre santé, le sportif dopé met également en danger la santé d'autrui : les jeunes athlètes, impressionnés par la carrière et la notoriété de certains sportifs, pourraient être tentés d'utiliser une substance ou une méthode interdite pour se surpasser ;
- le dopage nuit à l'image et à l'intégrité du sport : si l'intégrité du sport est atteinte, les jeunes sportifs se décourageront et perdront l'ambition d'aller plus loin, ayant peur de se retrouver face à d'autres sportifs injustement plus performants qu'eux. Les amateurs de sport perdront également l'envie de soutenir et de suivre des sportifs et des événements biaisés, où les tricheurs seront favorisés. Une image dégradée du sport aura donc un impact sur la société, qui perdra des sportifs, et sur les sportifs et le milieu du sport, qui perdront un public désintéressé par un manque de fair-play.

## 1. BUDGET

### • RÉPARTITION DU BUDGET « SPORT » POUR LES ACTIVITÉS PRINCIPALES

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU SPORT DE 2009 À 2017 EN MILLIERS D'EUROS



Le budget 'Sport' passe en 2017 à un total de 52,7 millions d'euros [-2,6% par rapport à 2016]. Ce budget se répartit en deux grandes masses :

- le budget ordinaire avec 34,5 millions d'euros. Il prend en charge les différentes dépenses arrêtées dans le budget alloué annuellement par le Gouvernement ;
- le Fonds des sports avec 18,2 millions d'euros. Le Fonds des sports est un fonds budgétaire sur lequel sont imputées des recettes. Ce budget varie d'année en année notamment en fonction des recettes reçues par l'Administration générale du Sport (recettes gérées dans le cadre de ses activités comme par exemple les stages sportifs de l'ADEPS organisés pendant les vacances scolaires) et d'une dotation de la Loterie Nationale.

### • LUTTE CONTRE LE DOPAGE

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DU BUDGET CONSACRÉ À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DE 2012 À 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017 en %
Contrôle médico-sportif	309.000	380.000	388.000	415.000	434.000	424.000	60,3
Pool des médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	145.000	133.000	153.000	192.000	201.000	210.000	29,9
Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage		39.000	39.000	52.000	51.000	54.000	7,7
Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport						15.000	2,1
<b>Total</b>	<b>454.000</b>	<b>552.000</b>	<b>580.000</b>	<b>659.000</b>	<b>686.000</b>	<b>703.000</b>	<b>100,0</b>

Le budget de l'Organisation Nationale Antidopage s'élève en 2017 à 703.000 euros (en augmentation de 54,8% depuis 2012). Ce budget se répartit en quatre postes :

- le contrôle médico-sportif : 60,3% du budget total ;
- le pool des médecins contrôleurs et des chaperons agréés : 29,9%. Les médecins contrôleurs réalisent les contrôles antidopage selon la réglementation en vigueur. Les chaperons sont chargés, quant à eux, de surveiller le sportif faisant l'objet d'un contrôle antidopage, entre la notification du contrôle et le prélèvement effectif de l'échantillon ;
- la contribution à l'Agence Mondiale Antidopage : 7,7% ;
- un fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport (depuis 2017) : 2,1%.

Source[s] :  
 • MFWB - Direction générale du Budget et des Finances  
 Budgets ajustés de 2009 à 2012 (y compris crédits pour années antérieures) : crédits non dissociés, crédits d'ordonnancement et crédits variables  
 Budgets ajustés 2013 à 2017 : crédit de liquidation et fonds budgétaires (FBM)

## 2. PUBLICS ET ACTIONS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### A) LA PRATIQUE SPORTIVE ET PHYSIQUE

#### 1. LE SOUTIEN FINANCIER À LA PRATIQUE

##### • SUBSIDES OCTROYÉS PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ÉVOLUTION DES SUBSIDES EN EUROS OCTROYÉS  
PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016	2016 en %
<b>Activités des Centres de Conseil du Sport</b>						
Été Jeunesse	250.000	250.000	250.000	240.000	240.000	2,0
Été Sport	1.570.750	1.933.350	1.880.900	1.800.000	900.000	7,3
Mon club, mon école	265.000	275.000	275.000	225.000	225.000	1,8
<b>Total</b>	<b>2.085.750</b>	<b>2.458.350</b>	<b>2.405.900</b>	<b>2.265.000</b>	<b>1.365.000</b>	<b>11,1</b>
<b>Subventions octroyées dans le cadre des législations en vigueur à l'AG Sport</b>						
Camps sportifs	75.000	45.000	45.000	63.000	63.000	0,5
Programme de développement sportif	250.000	170.000	155.000	150.000	150.000	1,2
Notoriété	180.000	300.000	270.000	333.000	441.000	3,6
Achat matériel sportif (fédés et clubs)	1.236.000	1.171.000	927.000	850.000	1.850.000	15,1
Achat matériel sportif (communes)	163.000	133.000	132.000	100.000	300.000	2,4
Sport de quartier	100.000	90.000	90.000	88.000	88.000	0,7
Sport pour tous	100.000	90.000	90.000	85.000	85.000	0,7
Subventions aux cercles sportifs pour les personnes handicapées	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	1,1
Subventions aux centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés	3.350.000	3.350.000	3.350.000	3.812.000	4.078.000	33,2
Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité (écoles)	774.000	417.000	417.000	330.000	370.000	3,0
<b>Total</b>	<b>6.358.000</b>	<b>5.896.000</b>	<b>5.606.000</b>	<b>5.941.000</b>	<b>7.555.000</b>	<b>61,6</b>
<b>À l'initiative du Ministre</b>						
Promotion du sport	1.650.000	1.650.000	1.650.000	582.000	692.000	5,6
Soutien aux manifestations des clubs sportifs	168.000	75.000	75.000	571.000	1.431.000	11,7
Formation des jeunes par les clubs sportifs	580.000	550.000	668.000	680.000	1.225.000	10,0
<b>Total</b>	<b>2.398.000</b>	<b>2.275.000</b>	<b>2.393.000</b>	<b>1.833.000</b>	<b>3.348.000</b>	<b>27,3</b>
<b>Total des subsides octroyés</b>	<b>10.841.750</b>	<b>10.629.350</b>	<b>10.404.900</b>	<b>10.039.000</b>	<b>12.268.000</b>	<b>100,0</b>

##### Note(s) :

Une association de centres sportifs peut être reconnue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en remplissant une série de conditions (par exemple, être constituée en asbl)<sup>(1)</sup>.

« Tout le sport, pour tout le monde, à tout moment et pendant toute la vie » : en 2016, l'Administration générale du Sport consacre 12,3 millions d'euros à la réalisation de cette vision (pour un peu plus de 10 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 22,2%). Concrètement, il s'agit d'une part, de soutenir l'ensemble du mouvement sportif au moyen de subventions octroyées dans le cadre des législations en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, de coordonner et financer des actions plus spécifiques comme par exemple les « Été sport », les « Été jeunesse » et l'opération « Mon club, mon école ».



##### Source(s) :

- MFWB - Administration générale du Sport - Service des Subventions
- MFWB - Administration générale du Sport - Rapports annuels de la Direction du Contrôle pédagogique des subventions locales

(1) Article 3 du décret du 27/02/2016 organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association des centres sportifs.

Par ailleurs, 33,2% des 12,3 millions d'euros sont consacrés au soutien des 90 centres sportifs locaux (et intégrés). Ce subside est en augmentation de 7,0% par rapport à 2015 (adaptation du budget suite à l'augmentation des reconnaissances passées de 86 en 2015 à 90 en 2016). À noter que l'ensemble des postes ont subi une augmentation à l'exception du poste « Été Sport » qui a diminué de moitié.

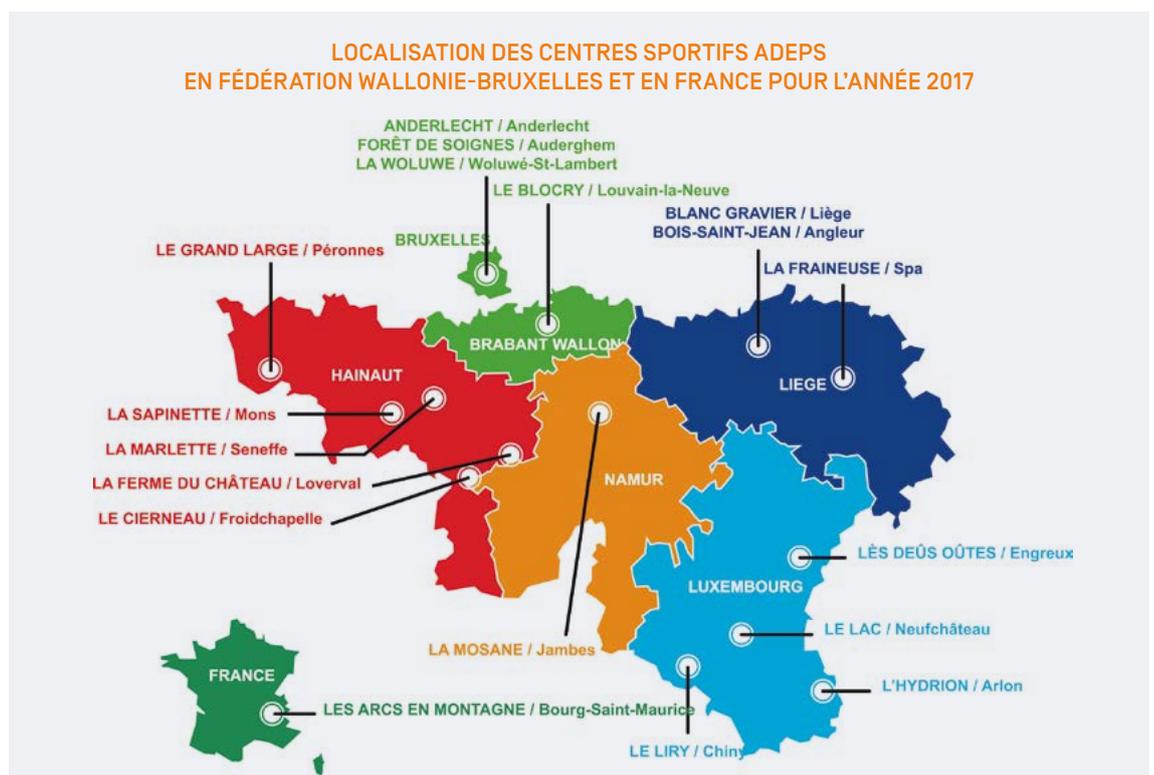
Au-delà de l'octroi de subsides, l'ADEPS, par l'intermédiaire de son centre de prêt de matériel sportif de Villers-le-Bouillet, met du matériel sportif gratuitement à disposition des établissements scolaires (et de leurs cercles sportifs parascolaires), des organisations de jeunesse ou d'adultes (reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou par les administrations communales), des fédérations sportives (et de leurs cercles affiliés), des centres sportifs locaux (et des centres sportifs locaux intégrés) et des administrations publiques. En 2016, 67.802 articles ont été gratuitement prêtés dans le but d'aider à promouvoir une discipline sportive, à créer des cercles sportifs ou à fournir une aide ponctuelle lors d'une manifestation sportive. À noter également que des demandes représentant 12.945 articles n'ont pas été satisfaites par manque de quantité/disponibilité.

## 2. LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LE CADRE DE L'ADEPS

Durant toute l'année, les 18 centres sportifs ADEPS accueillent les sportifs de tout âge pour de l'initiation ou du perfectionnement dans pas moins de 80 disciplines sportives.

L'ADEPS propose et/ou encadre un large éventail d'activités sportives en externat et en internat pour les enfants, les adolescents, les adultes, les moins valides, qu'ils soient seuls, en groupe ou en famille. En plus des stages pendant les vacances, les centres sportifs urbains accueillent tous ceux, quel que soit leur âge et leur niveau, qui souhaitent suivre un ou plusieurs cycles sportifs, une ou plusieurs fois par semaine. Quant aux écoles, elles ont accès pendant le temps scolaire à différentes formules allant de la journée au séjour sportif d'une semaine, notamment pour permettre aux élèves de découvrir un ou plusieurs sports qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer dans leur école.

### • LOCALISATION DES CENTRES ADEPS



►  
Source(s) :  
• MFWB –  
Administration  
générale du Sport  
• Carte réalisée par  
le CEN

Répartis sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les 18 centres sportifs ADEPS (14 en Wallonie et 3 en Région de Bruxelles-Capitale, auxquels s'ajoute le centre des Arcs en montagne en France) accueillent un public varié tout au long de l'année.

### • LA PARTICIPATION AUX STAGES DE VACANCES ET AUX CYCLES DANS LES CENTRES ADEPS

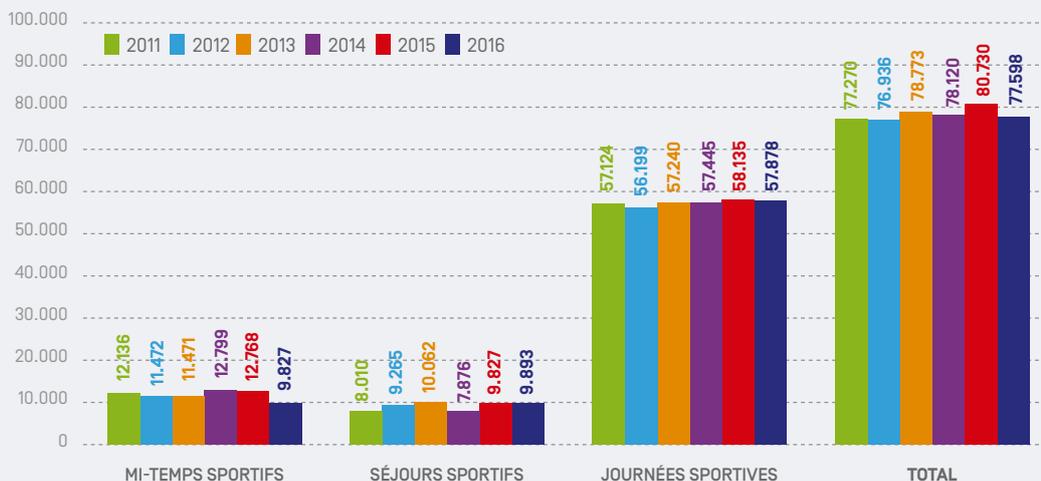
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION EN NOMBRE DE STAGIAIRES  
AUX STAGES DE VACANCES ET CYCLES ADEPS DE 2011 À 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cycles d'initiation et de perfectionnement	2.519	4.804	4.508	4.838	4.562	4.568
Stages de vacances	29.369	31.538	32.762	32.906	29.229	29.567

En 2016, 29.567 personnes ont participé aux stages de vacances et 4.568 personnes aux cycles d'initiation et de perfectionnement organisés par l'ADEPS. Au total, il s'agit d'une hausse de participation de 1,0% par rapport à l'année 2015.

### • LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ORGANISÉES POUR LES ÉCOLES DANS LES CENTRES ADEPS

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION EN NOMBRE DE STAGIAIRES  
AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ORGANISÉES POUR LES ÉCOLES DE 2011 À 2016



#### Note(s) :

- Les centres sportifs de l'ADEPS proposent aux écoles de tous les niveaux trois types d'activités :
  - Le mi-temps sportif est un séjour résidentiel de 5 jours destiné aux écoles primaires et aux premières années du secondaire. Les journées sont partagées entre la pratique sportive, l'étude du milieu et la découverte des spécificités du site d'accueil, le tout sous la conduite de moniteurs spécialisés.
  - Le séjour sportif est un séjour résidentiel de 3, 4, 5 jours ou plus, destiné aux élèves du primaire, secondaire et supérieur tous types confondus.
  - La journée sportive permet d'accueillir les élèves en externat, du maternel au supérieur, pour 4h30 d'activités sportives encadrées.
- Un stagiaire peut participer à plusieurs activités sportives la même année et peut donc être comptabilisé plusieurs fois.
- Calcul(s) : les données sont issues des chiffres fournis par chaque centre. Ces dernières sont ensuite compilées par la Direction des centres sportifs.



#### Source(s) :

- MFWB - Administration générale du Sport ; Base de données STACY (application métier pour les inscriptions en ligne aux stages de vacances et cycles)



#### Source(s) :

- MFWB - Administration générale du Sport (Rapport annuel des centres sportifs)

Avec un total de 77.598 participations, les activités sportives organisées par l'ADEPS pour les écoles connaissent en 2016 une diminution de 3,9% par rapport à 2015. Cette diminution s'explique par les travaux de rénovation des centres sportifs de Péronnes et de Loverval qui ont impacté leurs capacités à accueillir les écoles.

#### NOMBRE DE PARTICIPATIONS D'ÉCOLES À UNE ACTIVITÉ ENTRE 2014 ET 2016

	2014	2015	2016
Mi-temps sportifs	260	237	193
Séjours sportifs	173	205	231
Journées Sportives	927	932	902
<b>Total</b>	<b>1.360</b>	<b>1.374</b>	<b>1.326</b>

#### Note[s] :

- Calcul(s) : les données sont issues des chiffres fournis par chaque centre. Ces dernières sont ensuite compilées par la Direction des centres sportifs.
- Une école peut participer plusieurs fois à une même activité dans l'année et peut donc être comptabilisée plusieurs fois.

En 2016, les activités sportives organisées pour les écoles ont comptabilisé 1.326 participations d'écoles (une école ayant pu participer à une ou plusieurs activités dans l'année). Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2014 et 2015. Comme pour les années précédentes, la majorité des écoles participantes (68,0%) ont pris part à une journée sportive. À noter que les séjours sportifs ont augmenté (+12,7%) par rapport à 2015.

#### • LA FRÉQUENTATION GÉNÉRALE DES CENTRES SPORTIFS ADEPS

#### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES CENTRES SPORTIFS ADEPS, TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES DE 2013 À 2016

	2013	2014	2015	2016
Nombre de journées stagiaires	495.012	437.382	469.835	474.405
Nombre de nuitées	182.334	183.789	193.933	190.312
Nombre de journées clients	121.329	176.198	157.780	157.341

#### Note[s] :

- Journées clients : location par le mouvement sportif (fédérations, clubs, associations, groupes divers) d'installations des centres sportifs ADEPS (salles, terrains intérieurs et extérieurs, pistes d'athlétisme, piscines).
- Journées stagiaires : nombre de journées auxquelles les stagiaires ont participé [exemple : 1 stagiaire qui participe à 1 stage de 5 journées = 5 journées stagiaires].
- Calcul(s) : les données sont issues des chiffres fournis par chaque centre. Ces dernières sont ensuite compilées par la Direction des centres sportifs.

En 2016, les centres sportifs ADEPS ont pris en charge 474.405 journées stagiaires, 190.312 nuitées et 157.341 journées clients. En comparaison avec 2015, la fréquentation générale est stable avec une légère diminution des nuitées et des journées clients mais compensée par une augmentation des journées stagiaires.

►  
Source[s] :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport  
(Rapport annuel des  
centres sportifs)

►  
Source[s] :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport  
(Rapport annuel des  
centres sportifs)

## • LES ACTIVITÉS « SPORT POUR TOUS » DE L'ADEPS

### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES POINTS VERTS ET POINTS FORTS DE L'ADEPS DE 2011 À 2016

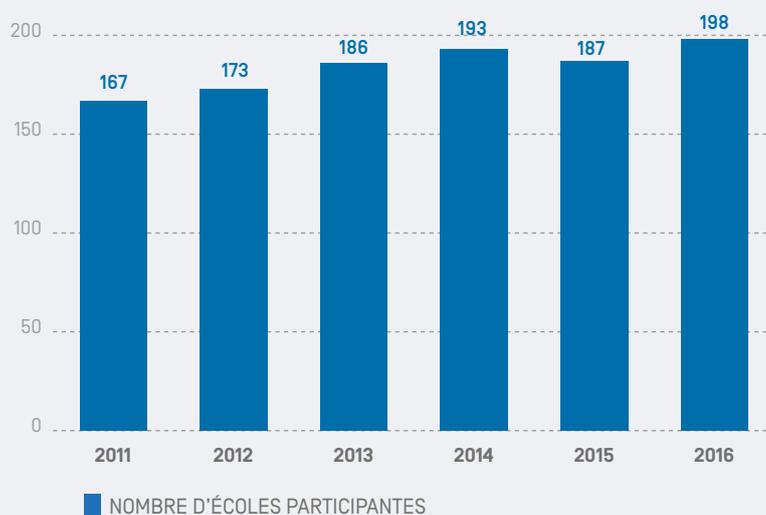
		Points verts	Points forts		
			Rhétro Trophée	Étape « ADEPS » du Beau Vélo de Ravel	Trophée commune sportive
2011	Nombre d'activités	834	5	13	1
	Participants	462.109	3.326	± 3.000	96 communes
2012	Nombre d'activités	843	5	13	1
	Participants	450.282	3.326	± 10.000	86 communes
2013	Nombre d'activités	878	5	13	1
	Participants	449.486	3.515	± 2.000	89 communes
2014	Nombre d'activités	892	5	13	1
	Participants	448.596	3.746	± 4.000	73 communes
2015	Nombre d'activités	903	5	13	1
	Participants	554.786	3.752	± 6.000	50 communes
2016	Nombre d'activités	906	6	13	1
	Participants	580.224	3.798	± 4.000	86 communes

En 2016, les Points verts (activités sportives gratuites de plein air organisées partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque dimanche et jour férié) ont proposé plus de 900 activités pour plus de 580.000 participants (+4,6% par rapport à 2015).

La fréquentation des Points forts (événements sportifs ponctuels de grande envergure) se décline de la manière suivante :

- le Rhétro Trophée représente un peu moins de 3.800 participants (chiffre stable par rapport à 2015) pour 6 activités ;
- l'Étape ADEPS du Beau Vélo de Ravel concerne 13 activités et a rassemblé environ 4.000 participants ;
- 86 communes ont participé au Trophée commune sportive.

### NOMBRE D'ÉCOLES PARTICIPANTES POUR LE RHÉTRO TROPHÉE DE 2011 À 2016



Source(s) :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport

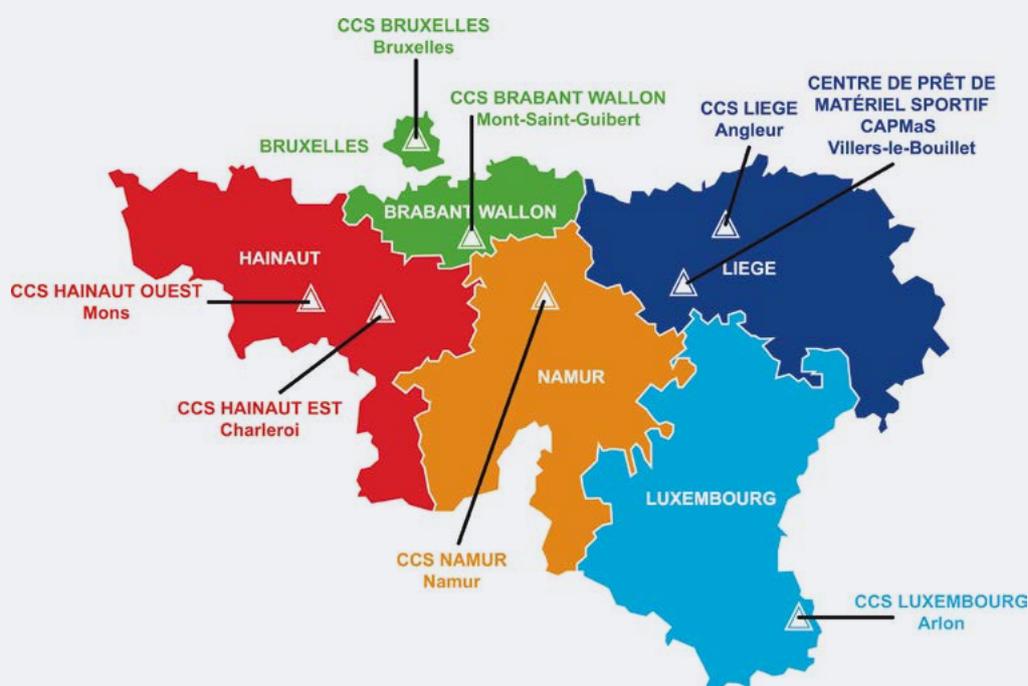
Source(s) :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport

Le nombre d'écoles participant au Rhéto trophée est de 198 en 2016 [+11 écoles par rapport à 2015]. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2011, à l'exception de 2015 qui avait subi une légère diminution.

### • LES ACTIVITÉS SPORTIVES SUBSIDIÉES PAR LES CENTRES DE CONSEIL DU SPORT

Les Centres de Conseil du Sport (CCS) sont au service des particuliers, des communes, des provinces, des écoles et des associations. Ils informent et offrent un accompagnement sportif, administratif et de gestion en matière de subventions, de prêt de matériel, de prix et de trophées et d'organisation d'activités sportives. Ils travaillent également avec les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive, les centres sportifs locaux (et locaux intégrés) et les fédérations sportives reconnues.

#### LOCALISATION DES CENTRES DE CONSEIL DU SPORT ET DU CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL SPORTIF



#### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES ACTIVITÉS SUBSIDIÉES OU ORGANISÉES PAR LES CENTRES DE CONSEIL DU SPORT DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Été sport	50.202	57.420	51.646	46.781	33.159
Été jeunesse	10.590	8.460	9.850	8.897	1.409
Cross	17.452	27.142	28.402	28.173	29.452
Mon club, mon école	4.505	4.649	5.083	3.394	3.481

#### Note[s] :

- « Été Sport » : subvention pour l'organisation d'un stage sportif pendant la période estivale en vue d'encourager les nouvelles initiatives de découvertes et/ou des pratiques sportives et d'en permettre l'accès au plus grand nombre (pas de limite d'âge). Trois catégories de stage sont concernées : les stages d'initiation, les stages d'entraînement/perfectionnement et les stages à l'étranger (pour trouver des conditions d'entraînement inexistantes en Belgique).
- « Été Jeunesse » : partenariat entre un club affilié à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et une association de jeunes ou au service des jeunes.

►  
Source[s] :  
• MFWB –  
Administration  
générale du Sport  
• Carte réalisée par  
le CEN

►  
Source[s] :  
• MFWB –  
Administration  
générale du  
Sport – Direction  
du Contrôle  
pédagogique des  
subventions locales  
(Rapport annuel des  
Centres de Conseil  
du Sport)

Objectif : encourager l'initiation sportive de jeunes de 5 à 17 ans et favoriser l'insertion sociale et culturelle en partageant des expériences positives par le biais de la (re)découverte de la pratique sportive et de ses valeurs intrinsèques.

- « Cross » : développer les qualités d'endurance chez l'enfant du degré moyen ou supérieur de l'enseignement fondamental (classes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire tous réseaux confondus).
- « Mon club, mon école » : partenariat entre un club affilié à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et un établissement scolaire (tous réseaux confondus).

Objectif : créer une relation privilégiée entre les établissements scolaires et le secteur sportif associatif local pour proposer aux élèves la découverte d'une discipline sportive par une approche pédagogique et ludique adaptée, en dehors des heures d'éducation physique. La sensibilisation à la pratique sportive s'adresse aux élèves de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire ; la promotion du sport féminin vise les filles des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire. À travers cette opération, l'ADEPS encourage donc les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue à promouvoir la découverte de leur discipline auprès des élèves, à stimuler de nouvelles passions, et qui sait, à accueillir de nouveaux talents.

La fréquentation « Été sport » a fortement diminué en corrélation avec une diminution du budget de 50%.

La forte réduction de fréquentation « Été jeunesse » s'explique par une désaffection des clubs sportifs obligés de conclure un partenariat avec une association de jeunesse reconnue pour pouvoir bénéficier de la subvention, contrairement à l'activité « Été sport » qui demande que le club soit affilié à une fédération reconnue.

## B) SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES RECONNUES, À LA FORMATION DE LEURS CADRES SPORTIFS ET AU COIB

### • SUBSIDES OCTROYÉS PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

#### ÉVOLUTION DES MONTANTS EN EUROS DES SUBSIDES OCTROYÉS PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR TYPE DE SUBVENTION DE 2011 À 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016 en %
Plan Programme	8.206.000,0	8.398.500,0	9.666.000,0	9.501.000,0	9.062.700,0	9.083.000,0	50,3
Forfait administratif	5.654.710,3	6.344.199,2	7.208.728,7	7.219.079,8	6.732.610,9	5.880.284,1	32,6
Formation de cadres	642.000,0	625.000,0	700.000,0	630.000,0	646.000,0	700.000,0	3,9
Décret non marchand	900.814,7	998.943,8	997.450,4	1.003.436,2	1.008.456,3	1.015.402,6	5,6
Projet Be Gold	500.000,0	500.000,0	500.000,0	500.000,0	500.000,0	500.000,0	2,8
Subvention COIB	138.944,5	48.255,7	93.994,3	116.779,0	156.032,4	164.306,4	0,9
JO et paralympiques		573.776,1				710.915,7	3,9
<b>Total</b>	<b>16.042.469,6</b>	<b>17.488.674,8</b>	<b>19.166.173,4</b>	<b>18.970.295,0</b>	<b>18.105.799,6</b>	<b>18.053.908,7</b>	<b>100,0</b>

#### Note(s) :

- Le Plan Programme haut niveau contribue au développement du sport de haut niveau. Cette subvention doit permettre aux fédérations sportives reconnues de mener une politique sportive et d'engager des cadres techniques en vue de former des élites sportives. Le chiffre indiqué correspond au crédit annuel.
- Le forfait administratif est une subvention destinée à couvrir une partie des dépenses des fédérations sportives reconnues pour assurer leur fonctionnement de base et pour la rémunération de leur personnel. Le chiffre indiqué est le montant réellement versé aux fédérations sportives.
- Le Plan Programme formation de cadres contribue au développement d'un encadrement sportif de qualité. Il permet aux fédérations sportives d'organiser des formations de cadres spécifiques à leur discipline sportive.
- Le décret non marchand permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'intervenir dans le financement de travailleurs au sein des fédérations sportives. Le chiffre indiqué correspond au crédit annuel.
- Les projets « Be-Gold » retenus se rapportent à des disciplines olympiques. Ils concernent le repérage de jeunes talents et la mise en place de structures optimales d'entraînement, de compétitions et d'encadrement. Sa mise en œuvre se fait en partenariat avec la Loterie nationale, le Comité olympique et interfédéral belge (COIB), la Fédération Wallonie-Bruxelles (ADEPS), la Communauté flamande (Sport Vlaanderen) et la Communauté germanophone (DG). Le chiffre indiqué correspond au crédit annuel.



#### Source(s) :

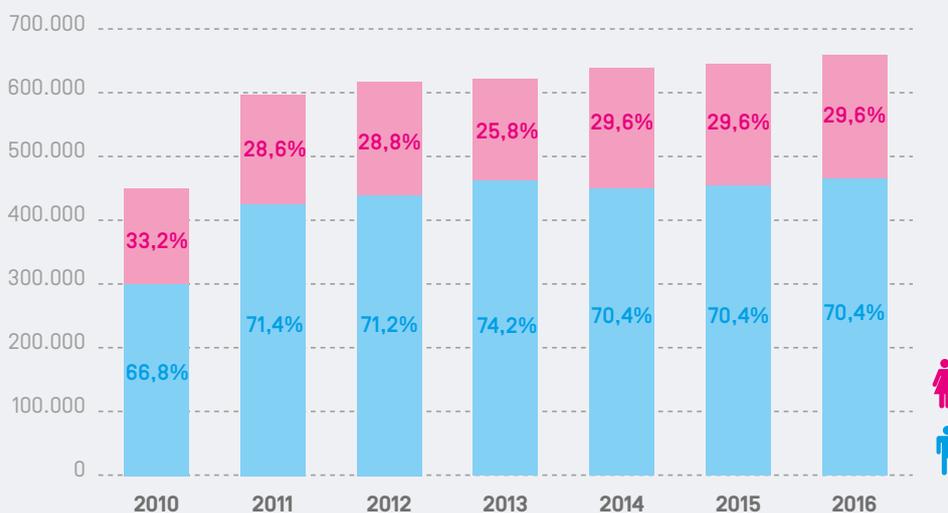
- MFWB - Administration générale du Sport

- Les subventions COIB sont des subventions allouées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au Comité olympique interfédéral belge pour son fonctionnement.
- JO et paralympiques est un subside alloué au COIB pour le financement de la délégation olympique francophone aux jeux de Londres 2012 et de RIO 2016.

Un peu plus de 18 millions d'euros ont été octroyés en subsides aux fédérations sportives en 2016. Un peu plus de 50% concernent le Plan Programme haut niveau et 32,6% le Forfait administratif. Ce dernier a subi une diminution de 12,7% par rapport à 2015 et retrouve le niveau qu'il avait en 2011. À noter qu'un subside pour les JO de Rio a été octroyé en 2016 et représente 3,9% du total des subsides 2016.

#### • NOMBRE D'AFFILIÉS DANS LES FÉDÉRATIONS RECONNUES PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS DANS LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES PAR SEXE AU 31/12 DE 2010 À 2016



#### Note(s) :

L'augmentation constatée à partir de 2011 correspond en grande partie aux reconnaissances des ailes francophones de deux grandes fédérations sportives : l'Association des clubs francophones de football depuis 2011 et la Ligue Francophone de Hockey depuis 2012.

Au 31 décembre 2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait 59 fédérations reconnues chapeautant 7.274 clubs (+253 clubs par rapport à 2015). Le nombre d'affiliés total s'élevait à 661.136 sportifs, soit +2,4% par rapport à 2015. Par rapport à 2012, cela représente +7,0% d'affiliés. La répartition par sexe est stable depuis 2014.

#### • FORMATION DES CADRES

Les formations aux « métiers d'encadrement du sport » (à différencier de la formation en éducation physique dispensée par un établissement de l'enseignement supérieur) ont été profondément réformées depuis 2012 avec comme objectifs :

- la modernisation des processus de formation ;
- l'adéquation des programmes de formation avec les prescrits européens ;
- l'encadrement sportif préparé en fonction et pour les besoins actuels/futurs de la société ;
- la transmission de connaissances et de savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif ;
- l'offre d'une formation transversale à toutes les disciplines sportives.

► Source(s) :  
• Fédérations sportives reconnues

La réussite de cours généraux est un préalable obligatoire pour l'accès aux cours spécifiques à vocation pédagogique organisés par la Fédération sportive francophone du sport concerné. Tout se réalise sous le contrôle « qualité » de l'Administration générale du Sport (via l'homologation des brevets).

La Fédération Wallonie-Bruxelles organise et/ou homologue les brevets de 3 grands domaines de Formation :

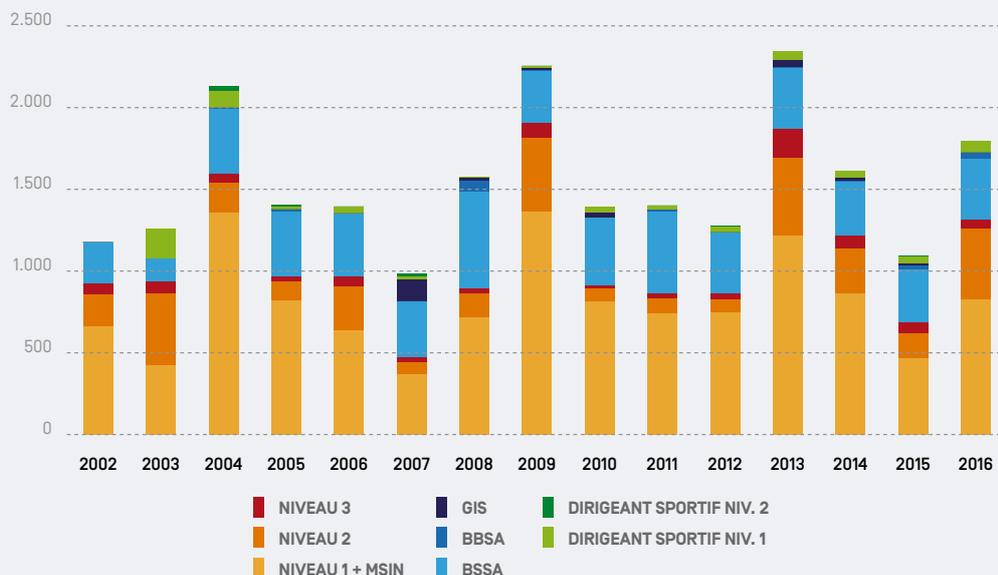
- le pédagogique (animer et initier, éduquer, entraîner) subdivisé en trois champs de compétences :
  1. le Moniteur Sportif Initiateur (MS In, entré en vigueur en 2012)
  2. le Moniteur Sportif Éducateur (MS Ed, entré en vigueur en 2013)
  3. le Moniteur Sportif Entraîneur (MS Ent, entré en vigueur en 2014)
- le sécuritaire (prévenir, surveiller, secourir) avec deux diplômes homologués : le BSSA (Brevet Supérieur de Sauvetage Aquatique) et le BBSA (Brevet de Base de Sauvetage Aquatique).
- le managérial (gérer, diriger) : homologation du diplôme GIS (Gestionnaire d'Infrastructures Sportives) dont l'opérateur de formation est l'IFAPME. Une collaboration est également mise en place avec l'Association des Établissements Sportifs (AES). L'ADEPS homologue également les diplômes de dirigeants sportifs (clubs et fédérations), formations organisées en collaboration avec l'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF).

#### FORMATION DE CADRES SPORTIFS À VOCATION PÉDAGOGIQUE ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS AUX NOUVEAUX COURS GÉNÉRAUX ADEPS DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Moniteur Sportif Initiateur (depuis 2012)	605	1.341	1.017	1.557	1.535
Moniteur Sportif Educateur (depuis 2013)	-	173	213	493	641
Moniteur Sportif Entraîneur (depuis 2014)	-	-	74	49	139
<b>Total du nombre d'inscriptions</b>	<b>605</b>	<b>1.514</b>	<b>1.304</b>	<b>2.099</b>	<b>2.315</b>

Le nombre total d'inscriptions aux nouveaux cours généraux s'élève en 2016 à 2.315 (pour 2.099 en 2015, soit +10,3%). Ce nombre est en constante augmentation depuis la réforme de 2012.

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CADRES SPORTIFS HOMOLOGUÉS AU 31/12 DE 2002 À 2016



Source(s) :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport

Source(s) :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport

**Note[s] :**

- Les chiffres repris dans le graphique ci-dessus concernent les personnes ayant terminé les formations et obtenu l'homologation de leur brevet.
- Les formations de moniteurs sportifs sont réparties sur trois niveaux et sont organisées en deux parties : la première partie consiste en des cours généraux dispensés par l'ADEPS à l'attention de l'ensemble des candidats moniteurs sportifs et la seconde partie consiste en des cours spécifiques dispensés par la Fédération sportive francophone du sport concerné.

Le nombre total de cadres sportifs homologués est de 1.793 en 2016. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2015, qui avait subi une diminution suite à l'entrée en vigueur progressive de la réforme des cours généraux et des cours spécifiques à vocation pédagogique en 2012.

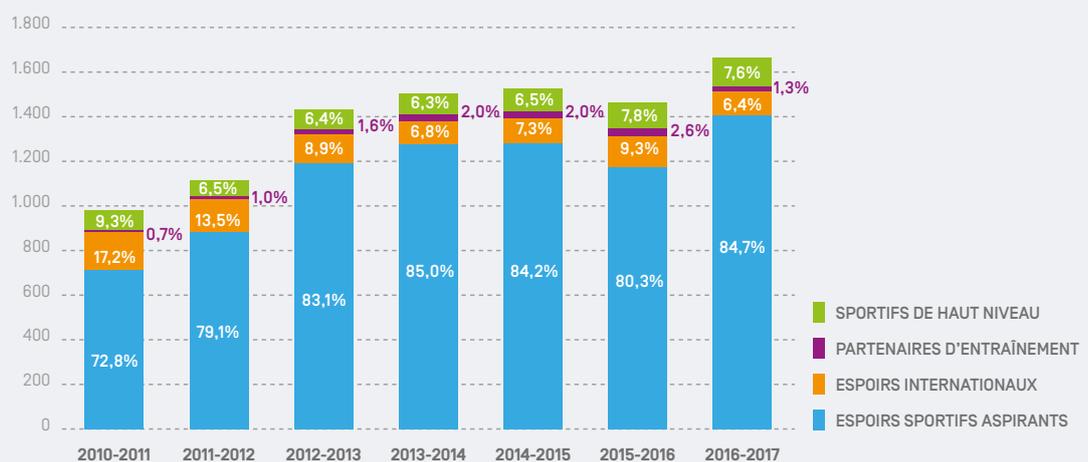
La ventilation par type de brevet montre que près de la moitié (46,2%) concerne le niveau 1 dans lequel se trouve la formation de Moniteur Sportif Initiateur. Le niveau 2 (dont le Moniteur Sportif Éducateur) représente 23,9% des sportifs homologués et 20,7% concernent le BSSA (Brevet de Base de Sauvetage Aquatique).

À noter que l'augmentation importante du nombre total de cadres sportifs homologués durant l'année 2013 s'explique par une régularisation importante de brevets de cadres sportifs issus de l'Association des clubs francophones de football (fédération sportive reconnue depuis 2011).

## C) LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS RECONNUS PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### • LES SPORTIFS BÉNÉFICIANT D'UN STATUT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE SPORTIFS RECONNUS PAR STATUT POUR LES SAISONS DE 2010-2011 À 2016-2017

**Note[s] :**

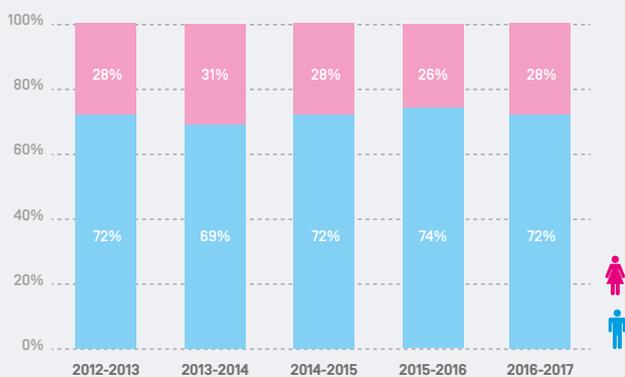
- Espoirs sportifs aspirants : jeunes sportifs dont le potentiel et la marge de progression ont été mis en valeur par les Directions techniques des fédérations sportives. Ils « performent » au niveau belge et certains d'entre eux ont déjà participé à des compétitions internationales, sans y avoir nécessairement réalisé des résultats significatifs.
- Espoirs sportifs internationaux (ESI) : sportifs âgés de plus de 16 ans qui ont obtenu des résultats probants dans un championnat significatif (Championnat d'Europe ou du Monde) dans leur catégorie d'âge ou qui ont un classement européen ou mondial correspondant aux critères émis par la Commission 14 (commission d'avis pour l'octroi de la reconnaissance du sportif de haut niveau, espoir sportif et partenaire d'entraînement).
- Sportifs de haut niveau (SHN) : sportifs de plus de 16 ans qui ont obtenu des résultats probants dans un championnat significatif (Championnat d'Europe ou du Monde) en toutes catégories ou qui ont un classement européen ou mondial correspondant aux critères émis par la Commission 14.

►  
Source[s] :  
• MFWB –  
Administration  
générale du Sport

- **Partenaires d'entraînement** : sportifs qui ont un rôle de partenaire d'entraînement pour un sportif de haut niveau, voire un ESL. Ce statut peut aussi être donné à un sportif en reconversion qui a été statué SHN l'année précédente. Dans la catégorie « handisport », le partenaire d'entraînement est un sportif indispensable à la progression de son binôme.

Après avoir subi une légère diminution en 2015-2016, le nombre de sportifs reconnus s'élève, en 2016-2017, à 1.663, soit une augmentation de 13,7% par rapport à l'année précédente. Les espoirs sportifs aspirants représentent à eux-seuls 84,7% [+4,4 points de pourcentage]. Par contre, les trois autres catégories ont toutes subi des diminutions [-2,9 points de pourcentage pour les espoirs internationaux, -1,3 point de pourcentage pour les partenaires d'entraînement et -0,2 point de pourcentage pour les sportifs de haut niveau].

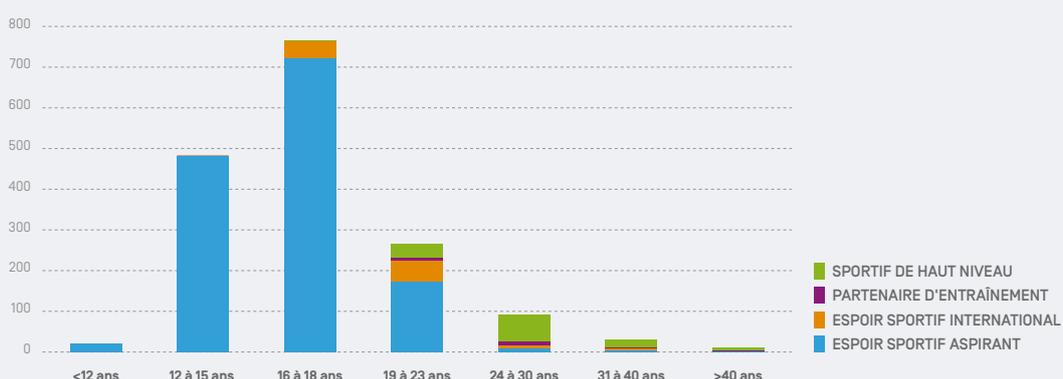
#### ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SEXE DES SPORTIFS RECONNUS POUR LES SAISONS DE 2012-2013 ET 2016-2017



La répartition par sexe des sportifs reconnus montre que les femmes représentent 28%. Excepté en 2013-2014, les hommes représentent plus de 70% des sportifs reconnus.

Source(s) :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport

#### RÉPARTITION DES SPORTIFS RECONNUS PAR STATUT ET PAR TRANCHE D'ÂGE POUR LA SAISON 2016-2017



Sur l'ensemble des sportifs reconnus, 75,0% ont entre 12 et 18 ans. Ce sont principalement des espoirs sportifs aspirants et des espoirs sportifs internationaux. Les sportifs de haut niveau se retrouvent essentiellement dans les catégories d'âge allant de 19 à 30 ans (77,0% des sportifs de haut niveau).

Source(s) :  
• MFWB -  
Administration  
générale du Sport

►  
Source(s) :  
• MFWB –  
Administration  
générale du Sport

### ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE SPORTIFS RECONNUS SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE POUR LES SAISONS DE 2011-2012 À 2016-2017

Occupation	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017 en %
<b>Étudiants</b>	<b>1.020</b>	<b>1.328</b>	<b>1.400</b>	<b>1.380</b>	<b>1.328</b>	<b>1.287</b>	<b>77,4</b>
Enseignement fondamental	39	46	66	43	34	34	2,0
Enseignement secondaire	769	1.069	1.100	1.100	1.057	1.096	65,9
Enseignement supérieur	207	208	226	229	237	157	9,4
Enseignement de promotion sociale	5	5	8	8	0	0	0,0
<b>Autres</b>	<b>94</b>	<b>106</b>	<b>104</b>	<b>143</b>	<b>134</b>	<b>376</b>	<b>22,6</b>
<b>Total</b>	<b>1.114</b>	<b>1.434</b>	<b>1.504</b>	<b>1.523</b>	<b>1.462</b>	<b>1.663</b>	<b>100,0</b>

Sur les 1.663 sportifs reconnus, 77,4% sont des étudiants dont une grande majorité est issue de l'enseignement secondaire. La catégorie « Autres » a subi une augmentation non négligeable par rapport à 2015-2016 puisqu'elle représente 22,6% des sportifs reconnus pour 9,2% l'année précédente. Cette catégorie reprend les sportifs sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, des travailleurs sous autres régimes sociaux ou des demandeurs d'emploi. À noter que les sportifs reconnus fréquentant l'enseignement supérieur ont diminué [-33,8% par rapport à 2015-2016].

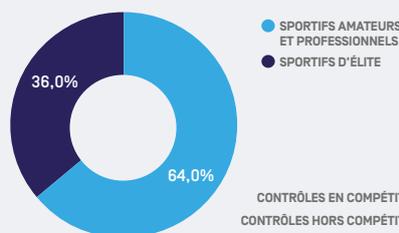
## D) LUTTE CONTRE LE DOPAGE

### • CONTRÔLES ANTIDOPAGE RÉALISÉS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

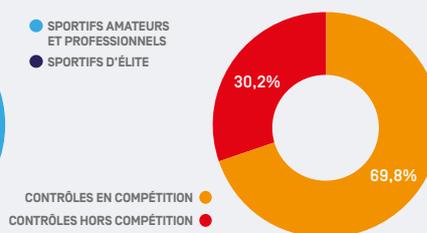
#### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES RÉALISÉS ET DES RÉSULTATS D'ANALYSES ANORMAUX DE 2012 À 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Sport individuel</i>	674	842	731	954	912	896
<i>Sport d'équipe</i>	300	419	416	322	407	446
<b>Nombre de contrôles réalisés</b>	<b>974</b>	<b>1.261</b>	<b>1.147</b>	<b>1.276</b>	<b>1.319</b>	<b>1.342</b>
<i>Sport individuel</i>	26	14	22	12	23	13
<i>Sport d'équipe</i>	4	9	2	3	7	8
<b>Nombre de résultats d'analyses anormaux</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>21</b>
<b>% de résultats d'analyses anormaux</b>	<b>3,1</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,2</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>

#### PAR TYPE DE SPORTIFS



#### PAR TYPE DE CONTRÔLES



#### Note(s) :

- Les contrôles sont réalisés sur base d'analyses d'urine et de sang.
- Un résultat d'analyse anormal ne signifie pas encore un cas avéré de dopage. Seule la Commission disciplinaire de la fédération sportive, sur base de l'audition et des preuves amenées par le sportif, conclura ou non à un cas de dopage passible de sanction.

►  
Source(s) :  
• MFWB –  
Organisation  
Nationale  
Antidopage  
Communauté  
française

Depuis 2012, l'Organisation Nationale Antidopage a établi un groupe cible de sportifs d'élite soumis à certaines obligations comme la transmission des Whereabouts<sup>2</sup> et/ou l'obligation de demander une AUT<sup>3</sup> de manière anticipative.

Pour être qualifié comme sportif d'élite au sein de l'ONAD Communauté française, il faut d'abord :

- être affilié à une fédération sportive francophone [Fédération Wallonie-Bruxelles] ;
- mais aussi répondre à au moins un de ces 4 critères :
  - a) participer régulièrement à des compétitions internationales de haut niveau ;
  - b) pratiquer son sport dans le cadre d'une activité principale rémunérée dans la plus haute catégorie ou la plus haute compétition nationale de la discipline concernée ;
  - c) être sélectionné ou avoir participé, au cours des douze derniers mois au moins, à une des manifestations suivantes dans la plus haute catégorie de compétition de la discipline concernée, à savoir : les Jeux Olympiques, les Jeux Paralympiques, les Championnats du Monde ou les Championnats d'Europe ;
  - d) participer à un sport d'équipe dans le cadre d'une compétition dont la majorité des équipes participant à la compétition est constituée de sportifs visés aux points a), b), ou c).

Tout sportif, quel que soit son niveau, qui n'a pas reçu une notification spécifique de l'Organisation Nationale Antidopage pour être inclus parmi les sportifs d'élite de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un sportif amateur au sens du programme antidopage.

En 2017, ce groupe cible regroupait 262 sportifs individuels et 148 sportifs d'équipe. En fonction des années, le nombre de disciplines sportives contrôlées a légèrement varié du fait du nombre de disciplines reprises dans le public cible de l'ONAD Communauté française.

En 2017, 1.342 contrôles ont été réalisés. 21 résultats se sont révélés anormaux, soit 1,6%, sachant qu'un sportif peut être contrôlé plusieurs fois. Sur ces 21 échantillons présentant un RAA [résultat d'analyse anormal] à une ou plusieurs substances, 13 dossiers ont été sanctionnés, à ce jour, par les fédérations [cas avérés de dopage], 6 dossiers sont encore en cours et 2 dossiers n'ont pas été considérés comme un cas de dopage.

Sur les 1.342 contrôles réalisés, 64,0% concernent des sportifs amateurs et professionnels et 69,8% concernent des contrôles effectués lors de compétitions.

## • LE PERSONNEL DÉDIÉ AUX CONTRÔLES

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DÉDIÉ AUX CONTRÔLES DE 2012 À 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnel administratif	8	8	8	8	8	8
Médecins contrôleurs	8	8	8	8	10	10
Chaperons	80	64	75	46	64	60

Le nombre de médecins chargés de réaliser des contrôles antidopage est resté constant de 2012 à 2015 et a été augmenté de 2 personnes en 2016 pour passer au nombre de 10 (8 hommes pour 2 femmes). Le nombre de chaperons est de 60 personnes en 2017. Le personnel administratif est composé de 8 personnes.

### Pour approfondir

- Le site de l'ADEPS : [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be)
- Le site de l'ONAD Communauté française : [www.dopage.be](http://www.dopage.be)



### Source(s) :

- MFWB - Organisation Nationale Antidopage Communauté française

[2] Les « Whereabouts » à compléter par trimestre via la plateforme ADAMS permettent de localiser les sportifs à tout moment à des fins de contrôle.

[3] AUT : autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.